

Profil de poste : Scolarisation d'élèves porteurs de troubles moteurs

Enseignant rattaché à une école publique, intervenant à l'Institut d'Education Motrice de St Avold et au sein des classes où les élèves sont en inclusion partielle au sein des établissements scolaire, (Actuellement **50% des élèves accueillis à l'IEM de St Avold ne bénéficient d'aucune scolarité**).

Ce poste permettra d'apporter des réponses scolaires personnalisées pour des élèves en situation de troubles moteurs importants, ayant des conséquences sur les apprentissages.

Actuellement, à la rentrée 2013, 10 élèves sont prévus pour un accompagnement pédagogique d'un enseignant qui s'attachera à effectuer le lien avec les écoles en inclusion et enseignera dans le cadre de l'Institut d'Education Motrice de Saint Avold :

Dans un souci d'égalité des chances, la scolarisation a pour objectif, d'offrir l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen, en tenant compte de la spécificité des élèves accueillis : pathologies lourdes, troubles associés multiples, image de soi dévalorisée.

Le parcours de scolarisation doit aussi tenir compte de façon conséquente du facteur temps, élément impondérable de l'accompagnement des élèves handicapés moteurs : les verticalisations, les déplacements, les installations, l'utilisation de matériel adapté, les capacités motrices affectées et les troubles associés sont autant de minutes prises sur le temps réel d'enseignement « disponible »

L'enseignant missionné pourra permettre, dans le cadre d'une **salle de classe dédiée** et avec les **aides humaines et matérielles** nécessaires :

- La mise en œuvre du socle commun et les apprentissages scolaires.
- L'évaluation des « compétences et savoirs » qui mettra en relief les possibilités de scolarisations externes.
- L'attestation des compétences : Sécurité Routière et B2i

Par le biais de ces scolarisations, **individuelles ou collectives**, le rôle de l'enseignant sera de **fournir le maximum d'outils pédagogiques, d'informer l'équipe et les familles** sur les possibilités d'inclusion, les compétences cognitives des enfants, de **juger de l'opportunité d'une scolarisation externe**, et dans la mesure du possible, de **favoriser ces scolarisations externes** en travaillant, en amont, les « savoirs » et « savoir être » nécessaires.

Il travaillera en **étroite collaboration** avec l'équipe pluri disciplinaire afin que les objectifs scolaires, s'inscrivent dans le cadre du projet individuel. **Pour cela, il participera aux réunions d'équipe, à la mise en place et l'évaluation des projets individuels des jeunes concernés et aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation.**

L'enseignant devra **organiser et suivre les scolarisations en inclusion** dans les établissements scolaires du secteur et être en **relation avec les partenaires** liés à ces inclusions (réfèrent scolaire, équipe pédagogique, ...).